



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire
Languedoc-Roussillon

Panorama

de l'économie sociale
et solidaire

**AGGLOMERATION DU
GARD RHODANIEN**



INTRODUCTION

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) constitue une forme d'entrepreneuriat à part entière aujourd'hui pleinement reconnue. Une Loi relative à l'ESS a ainsi été adoptée par le Parlement en juillet 2014 qui en définit officiellement le périmètre ainsi que les modalités d'organisation, et prévoit un ensemble de dispositions destinées à en favoriser le développement.

La Préfecture de la région Languedoc-Roussillon, quant à elle, a depuis plusieurs années, fait de l'ESS un axe fort de sa politique territoriale. Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires¹, entre les ministères délégués à la ville et à l'ESS, la Préfecture du Languedoc-Roussillon et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS LR) ont noué un partenariat, aux termes duquel le présent document a été réalisé, avec l'objectif de favoriser le développement et la visibilité des entreprises relevant de cette forme d'économie au niveau de la Communauté d'Agglomération (CA) du Gard Rhodanien.

Outre les données quantitatives sur le poids et la composition de l'ESS dans la Communauté d'Agglomération (CA) du Gard Rhodanien, ce document met en exergue quelques contributions possibles de l'ESS dans le cadre de la préfiguration du futur contrat de ville pour la commune de Limoux.

Les données exploitées et présentées sont issues d'une commande annuelle passée auprès de l'Insee par le réseau des Observatoires régionaux de l'ESS, portés par les CRESS, et de l'Observatoire de l'ESS, porté par le Conseil National des CRESS (CNCRESS).

Les données exploitées² et présentées sont issues d'une commande annuelle passée auprès de l'Insee par le réseau des Observatoires régionaux de l'ESS, portés par les CRESS, et de l'Observatoire de l'ESS, porté par le Conseil National des CRESS (CNCRESS).

¹ Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires du 27 septembre 2013

² Certaines données sur les caractéristiques de l'emploi n'ont pu être exploitées afin d'analyser, au sein de l'ESS, la féminisation, les catégories socio-professionnelles, et les qualifications des effectifs.

CONTEXTE ET ENJEUX

Le territoire

Créée en 2013, la Communauté d'Agglomération (CA) du Gard Rhodanien est issue de la fusion de cinq Communautés de Communes (Rhône-Cèze-Languedoc, Cèze Sud, Valcèzard, Val de Tave et Garrigues Actives), mais également de l'extension à trois communes, Lirac, Tavel et Issirac.

Située au Nord-Est du département du Gard, cette Communauté d'Agglomération de 611 km², regroupe 42 communes pour 68 232 habitants. La ville-centre est Bagnols-Sur-Cèze, 3^{ème} ville du Gard (18 538 habitants).

Le bassin d'emploi³

Sur ce territoire de la basse vallée du Rhône, pôle d'emploi pour les zones voisines, l'économie est très orientée par les activités liées à la filière nucléaire, l'industrie ou l'agriculture. Malgré la crise, cette économie continue à créer des emplois, notamment dans les services à haute valeur ajoutée, le transport de fret et certaines activités de services aux personnes. Le niveau de vie des populations locales est assez élevé mais le chômage et la précarité sociale augmentent. Les qualifications supérieures ou intermédiaires sont particulièrement représentées et se développent de façon soutenue. Ici, plus que partout ailleurs en région, le niveau de formation IV ou III est une condition nécessaire pour l'accès à l'emploi.

La réforme de la géographie d'intervention de la politique de la ville

La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires. Une réforme s'imposait pour redonner à l'action des pouvoirs publics en la matière un véritable pilotage.

Une seule carte remplace désormais les nombreux zonages et dispositifs existants (ZUS, CUCS, ZRU, ZFU). Seul le critère unique de la faiblesse du revenu⁴ des habitants permet, désormais, d'identifier toutes les concentrations urbaines de pauvreté à travers le territoire.

La nouvelle loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (février 2014) propose de revoir en profondeur les instruments de la politique de la ville en inscrivant, pour la première fois, le principe fondamental de co-construction dans la définition et la mise œuvre de cette politique.

Ainsi, pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, la politique de la ville requiert le concours de tous les acteurs concernés pour agir simultanément sur tous les leviers.

De ce fait, la commune de Bagnols-sur-Cèze, qui fait partie de la CA du Gard Rhodanien, reste dans ce dispositif renouvelé et abrite plusieurs zones prioritaires, pour lesquelles les deux collectivités signeront un contrat de ville avec d'autres partenaires, notamment l'Etat.

³ Portraits de territoires – édition 2011 – Observatoire Régional Emploi Formation (OREF LR)

⁴ Seules les zones où plus de la moitié de la population vit avec moins de 11.250 euros par an ont été retenues.

Compte tenu de sa grande diversité d'intervention, la politique de la ville nécessite une action interministérielle et partenariale, au niveau national et local, tant avec les autres ministères, services de l'Etat et organismes publics, qu'avec les collectivités territoriales et leurs partenaires, les entreprises, les habitants, et bien évidemment les structures de l'économie sociale et solidaire.

La convention interministérielle d'objectifs Politique de la Ville / ESS

En application de la circulaire du 30 novembre 2012 relative à l'élaboration de conventions d'objectifs, de méthode et de moyens pour les quartiers prioritaires, le ministre délégué à la Ville a signé, au cours de l'année 2013, plusieurs conventions interministérielles visant à territorialiser les politiques sectorielles pour concentrer les moyens de droit commun dans les quartiers prioritaires. **C'est dans ce cadre qu'une convention interministérielle a été signée, le 27 septembre 2013, entre le ministre délégué à la ville et le ministre délégué à l'ESS.**

L'économie sociale et solidaire (ESS) est une économie participative et territorialisée qui a pour vocation de répondre à des besoins sociaux non satisfaits. Elle constitue donc une réponse particulièrement adaptée aux attentes des habitants des quartiers. De plus, par son potentiel de création d'emplois, l'ESS présente des opportunités de développement que la nouvelle politique de la ville souhaite saisir : **le changement d'échelle de l'ESS, avec la promulgation de la loi relative à l'ESS (juillet 2014), peut donner une réelle force de frappe et un nouveau souffle à la politique de la ville.**

Cette convention repose sur quatre priorités :

- améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire pour agir plus efficacement ;
- créer de l'activité dans les quartiers par un « choc coopératif » et par le développement de clauses d'insertion ;
- soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers.

L'objectif étant de formaliser et de renforcer les convergences qui existent entre les quartiers et l'ESS. En effet, l'économie sociale et solidaire est particulièrement représentée dans les quartiers prioritaires et peut être une réponse adaptée aux attentes des habitants du fait de son organisation et son ancrage territorial.

PANORAMA DE L'ESS DANS LA CA DU GARD RHODANIEN

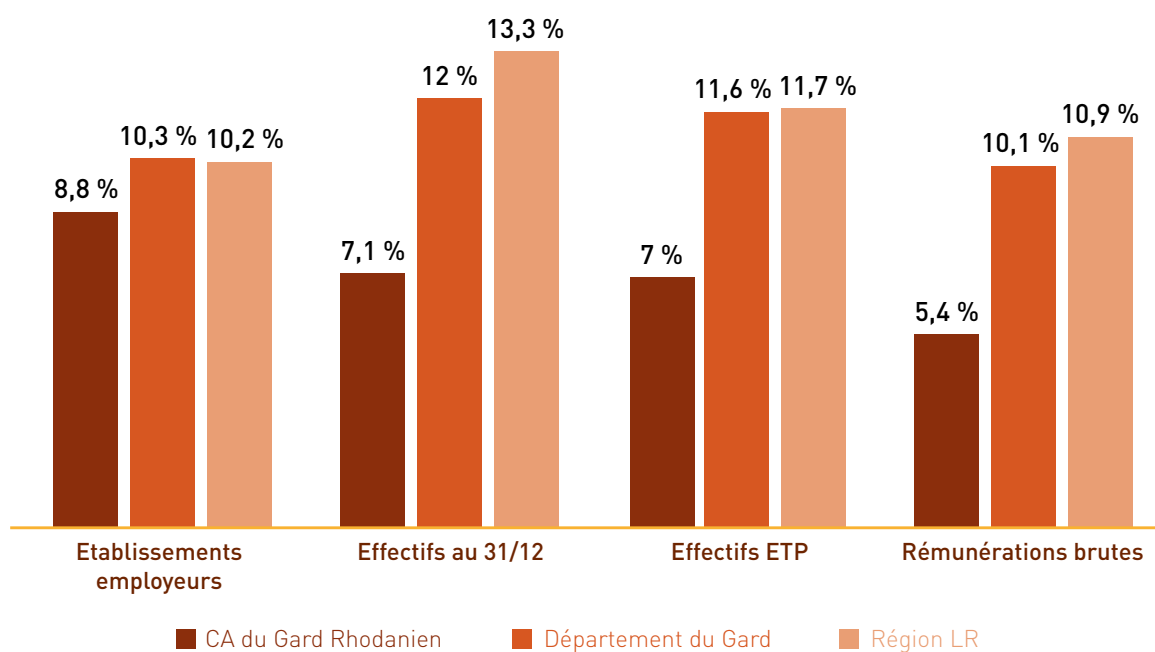
Un poids de l'ESS relativement réduit

Chiffres clés par champ économique dans la CA du Gard Rhodanien

Champs économiques	Etablissements employeurs	Effectifs au 31/12	Effectifs Equivalents Temps Plein (ETP)	Rémunérations brutes (€)
Privé ESS	212	1 501	1 354	37 714 919
Privé hors ESS	2 013	13 691	12 706	472 782 246
Public	172	5 939	5 299	190 339 756
TOTAL	2 397	21 131	19 359	700 836 921
Part ESS dans le total (%)	8,8 %	7,10 %	7 %	5,4 %

Tableau n° 1 – Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012

Poids comparé de l'ESS dans la CA du Gard Rhodanien, le département du Gard et la région Languedoc-Roussillon



Graphique n° 1 – Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012

Pour chacun des indicateurs considérés, le poids de l'ESS dans la CA du Gard Rhodanien s'avère relativement faible sur le territoire et significativement inférieur à ce qu'il est au niveau du département du Gard et de la région Languedoc-Roussillon

On peut toutefois noter que pour la CA du Gard Rhodanien, le différentiel avec les deux autres échelons géographiques est moins important s'agissant du nombre d'entreprises ou d'établissements que des effectifs ou des rémunérations. On peut donc en conclure que les entreprises ou établissements locaux de l'économie sociale et solidaire sont, en moyenne, de taille relativement moins importante⁵ et versent des salaires moins élevés par rapport à ce qui peut être observé au niveau du département ou de la Région.

Densité de l'emploi par champ économique dans la CA du Gard Rhodanien, le département du Gard et la région Languedoc-Roussillon (pour 10 000 habitants)

Champs économiques	CA du Gard Rhodanien	Département du Gard	Région Languedoc-Roussillon
Privé ESS	199	281	308
Privé hors ESS	1 864	1 477	1 544
Public	777	665	772

Tableau n° 2 – Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012 et RP 2011

En rapportant les effectifs ETP de chacun des trois champs économiques au nombre d'habitants de la CA du Gard Rhodanien⁶, il est possible de calculer, par territoire, un indice de densité de l'emploi pour 10 000 habitants. Les ratios présentés dans le tableau n° 2 montrent que :

- S'agissant de l'ESS, l'indice pour la CA du Gard Rhodanien est significativement inférieur à ce qu'il est au niveau du département du Gard ou de la région Languedoc-Roussillon ;
- A contrario, aussi bien pour l'économie privée hors ESS que pour l'économie publique, l'indice de la CA du Gard Rhodanien est supérieur à ce qu'il est au niveau du département du Gard ou de la région Languedoc-Roussillon.

On peut donc en conclure que le poids significativement réduit de l'ESS au niveau de la CA du Gard Rhodanien, par rapport à celui enregistré à l'échelon départemental et régional, renvoie à un sous-développement de ce champ économique, que l'on peut qualifier d' « endogène », avec un potentiel de croissance existant pour l'ESS au niveau de ce territoire.

⁵ cf graphique 5 sur l'analyse de la répartition des établissements par taille ou la répartition des effectifs selon la taille des établissements en page 11.

⁶ Population légale de 2011.

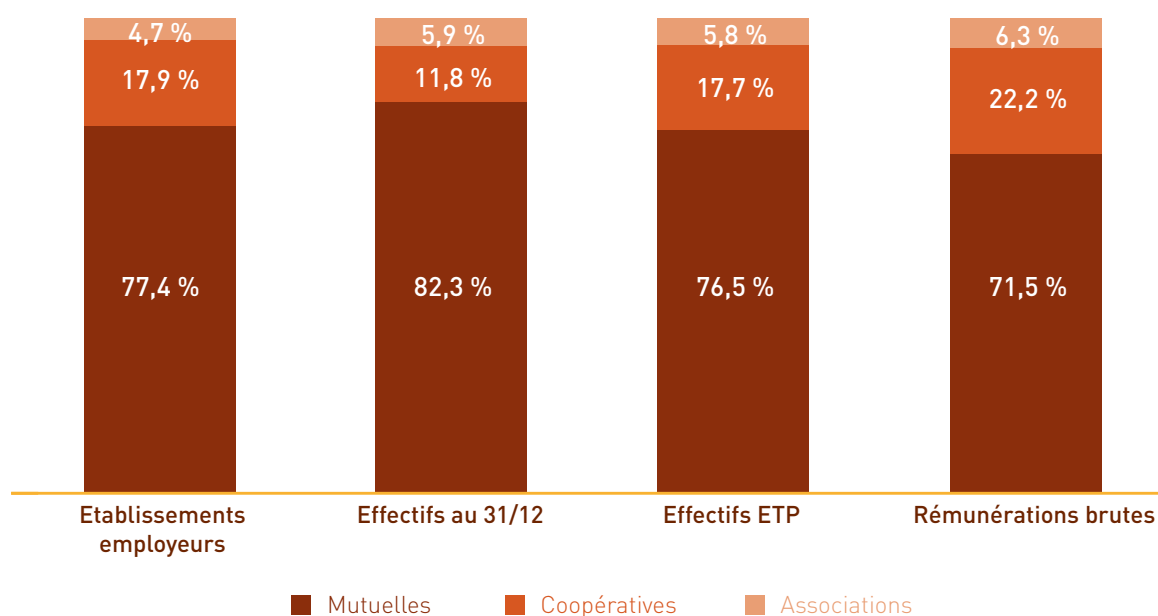
Une large prédominance de la composante associative

Chiffres clés par composante juridique de l'ESS dans la CA du Gard Rhodanien

Composantes juridiques de l'ESS	Etablissements employeurs	Effectifs au 31/12	Effectifs Equivalents Temps Plein (ETP)	Rémunérations brutes (€)
Associations	164	1 235	1 035	26 979 780
Coopératives	38	177	240	8 365 877
Mutuelles	10	89	79	2 369 262
Total ESS	212	1 501	1 354	37 714 919

Tableau n° 3 – Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012

Répartition par composante juridique de l'ESS dans la CA du Gard Rhodanien



Graphique n° 2 – Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012

Représentant plus de 77 % des établissements employeurs et plus de 76 % des effectifs ETP du champ de l'ESS dans la CA du Gard Rhodanien, la composante associative y est très largement majoritaire. Sa part dans le total des rémunérations de l'ESS étant significativement inférieure à sa part en termes d'effectifs, on peut en déduire que le montant moyen des rémunérations est relativement faible au sein des associations. Ce constat est conforme à ce que l'on observe d'une manière générale⁷. Il est à noter que la CA du Gard Rhodanien ne comptait aucune fondation en 2012. Par ailleurs, cette composante ne représente qu'une part minime de l'économie sociale et solidaire régionale.

⁷ Insee Première n° 1 390 : « L'échelle des salaires est plus resserrée dans le secteur de l'économie sociale », février 2012.

La composante coopérative arrive en deuxième position, occupant une place significativement plus importante dans le total des rémunérations de l'ESS que dans le total des effectifs. Ce différentiel montre que le montant moyen des rémunérations est relativement important au sein des coopératives (bancaires ou agricoles).

La répartition pour chacun de ces indicateurs considérés diffère quelque peu de celle que l'on observe à l'échelle du département du Gard et de la région Languedoc-Roussillon. Ainsi, pour la composante mutualiste, son poids dans le total des effectifs de l'ESS apparaît sensiblement plus élevé au niveau de la CA du Gard Rhodanien qu'à l'échelle départementale ou régionale.

S'agissant de la composante coopérative, le constat étant le même et s'explique par le fait que ce territoire possède une grande surface agricole, en majorité viticole.

Approche infra territoriale

Part de la commune de Bagnols-sur-Cèze dans la CA du Gard Rhodanien

Champs économiques	Etablissements employeurs	Effectifs au 31/12	Effectifs Equivalents Temps Plein (ETP)	Rémunérations brutes (€)
Privé ESS	36 %	58 %	53 %	52 %
Privé hors ESS	33 %	33 %	32 %	32 %
Public	30 %	43 %	44 %	38 %

Tableau n° 4 – Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012

Pour chacun des champs économiques et indicateurs considérés, la commune de Bagnols-sur-Cèze représente une part relativement importante à l'échelle de la CA du Gard Rhodanien, avec une plus grande concentration des effectifs ESS dans la commune-centre par rapport au reste de l'économie.

Part des associations de la commune de Bagnols-sur-Cèze dans la CA du Gard Rhodanien

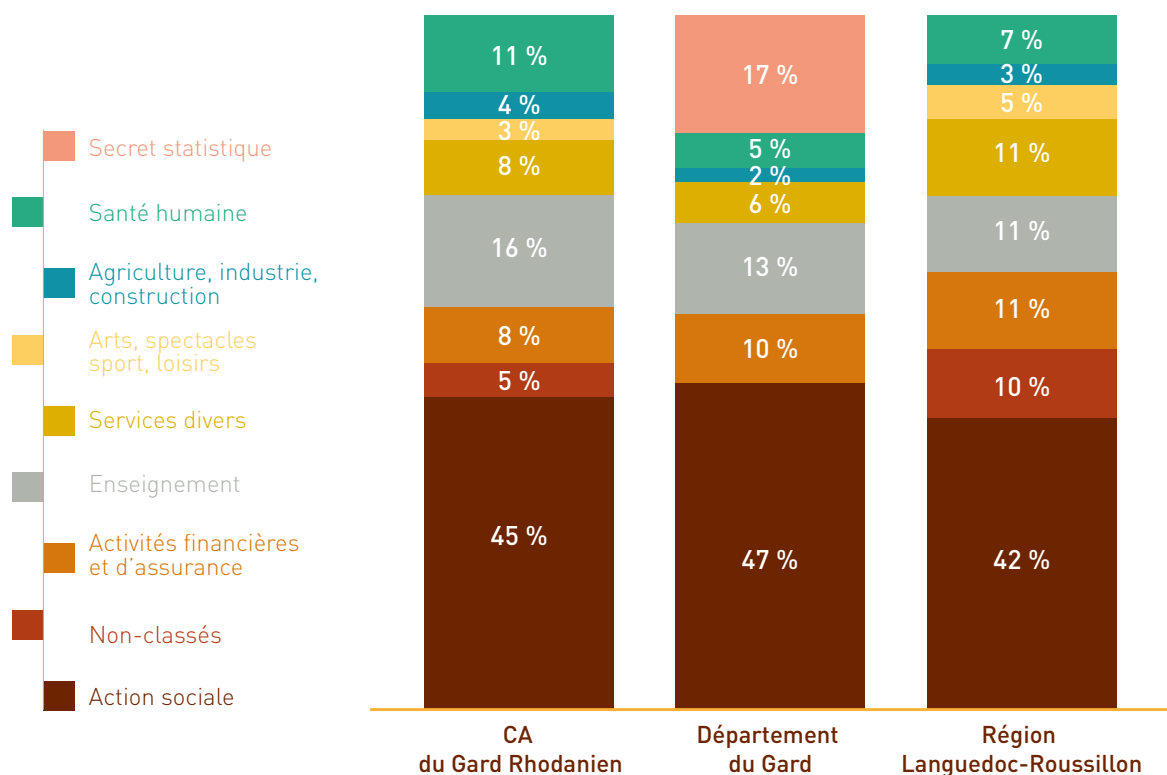
Composante associative	Etablissements employeurs	Effectifs au 31/12	Effectifs ETP	Rémunérations brutes (€)
Nombre d'Associations Bagnols-sur-Cèze	57	713	580	15 072 893
Nombre d'Associations CA du Gard Rhodanien	164	1 235	1 035	26 979 780
%	35 %	58 %	56 %	56 %

Tableau n° 5 – Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012

La composante associative dans la CA du Gard Rhodanien apparaît plus concentrée dans la commune de Bagnols-sur-Cèze, surtout pour ce qui est des effectifs et des rémunérations.

Une prédominance du secteur de l'action sociale

Répartition des effectifs de l'ESS par secteur d'activité dans la CA du Gard Rhodanien, le département du Gard et la région Languedoc-Roussillon



Graphique n° 3 – Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012 (Effectifs au 31/12)

Avec 45 % du total des effectifs de l'ESS, l'action sociale est le secteur majoritaire dans la CA du Gard Rhodanien, suivi de l'enseignement et de la santé humaine.

Les répartitions sectorielles des effectifs de l'ESS aux trois échelons apparaissent dans les grandes lignes très comparables. Trois observations peuvent, cependant, être faites :

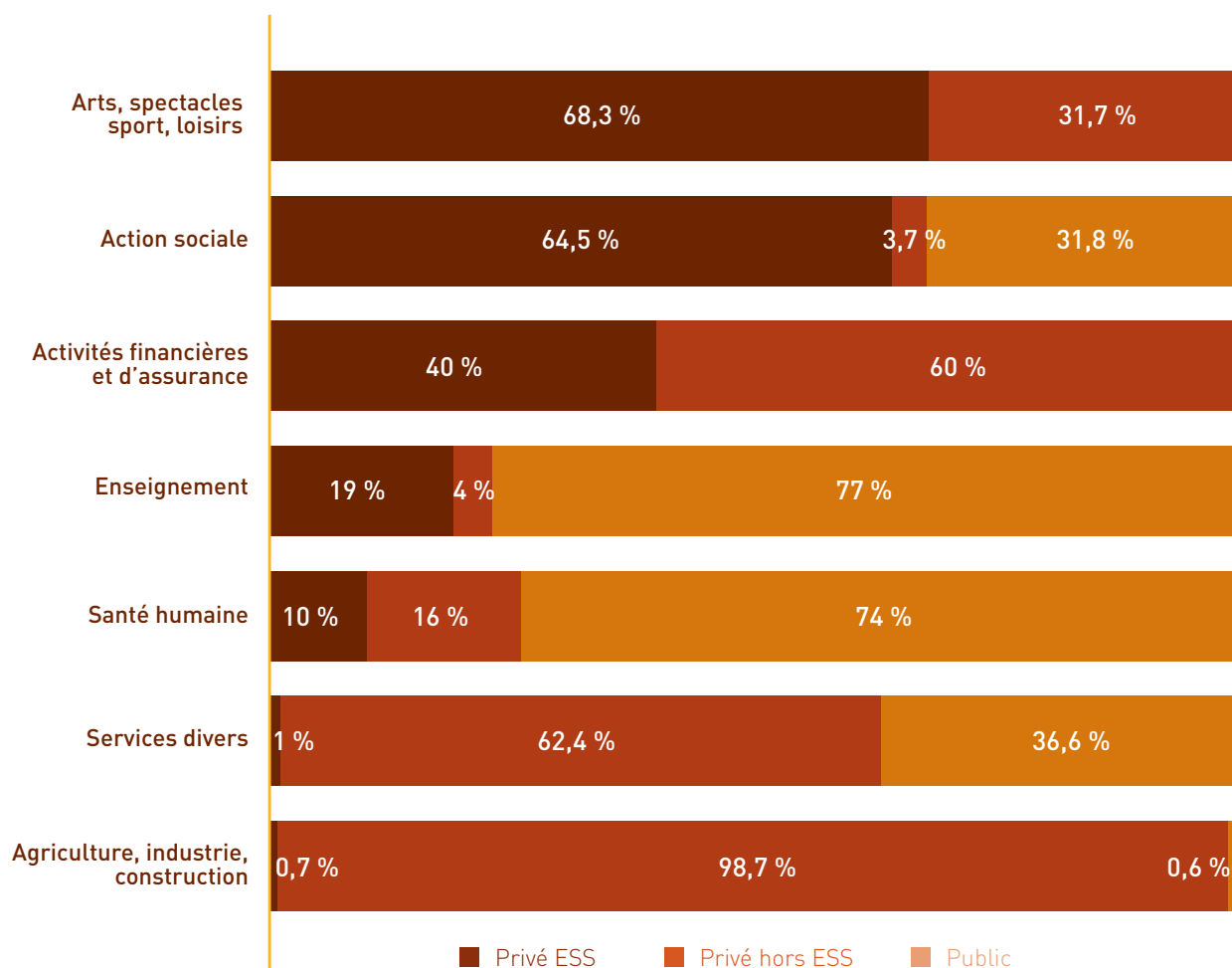
- Le poids du secteur de la santé humaine est supérieur dans la CA du Gard Rhodanien par rapport au département du Gard ou à la région Languedoc-Roussillon. Cet état de fait s'observe, le plus souvent, dans les territoires ayant un indice de vieillissement important⁸.
- Le groupe sectoriel incluant l'agriculture, l'industrie et la construction a un poids dans la CA du Gard Rhodanien qui est le double de celui observé au niveau du département du Gard, confirmant ainsi la connotation agricole et industrielle de ce territoire.
- La place occupée par le secteur dit des « non-classés⁹ » et celui des activités artistiques, de spectacle, sportives et de loisir ne peut être comparée à celle du département du Gard, du fait du secret statistique.

⁸ Indice de vieillissement : C'est le nombre de personnes de 60 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans.

⁹ Ce secteur correspond aux établissements associatifs relevant du code APE (Activité Principale Exercée) 94.99Z « Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire » dont le libellé ne dit rien de l'activité qu'ils exercent. Or des travaux ont permis de constater qu'une fraction assez conséquente de ces derniers est versée à tort dans ce code APE.

Une place importante dans trois secteurs d'activité

Répartition des effectifs par champ économique selon le secteur d'activité dans la CA du Gard Rhodanien



Graphique n° 4 – Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012 (Effectifs au 31/12)

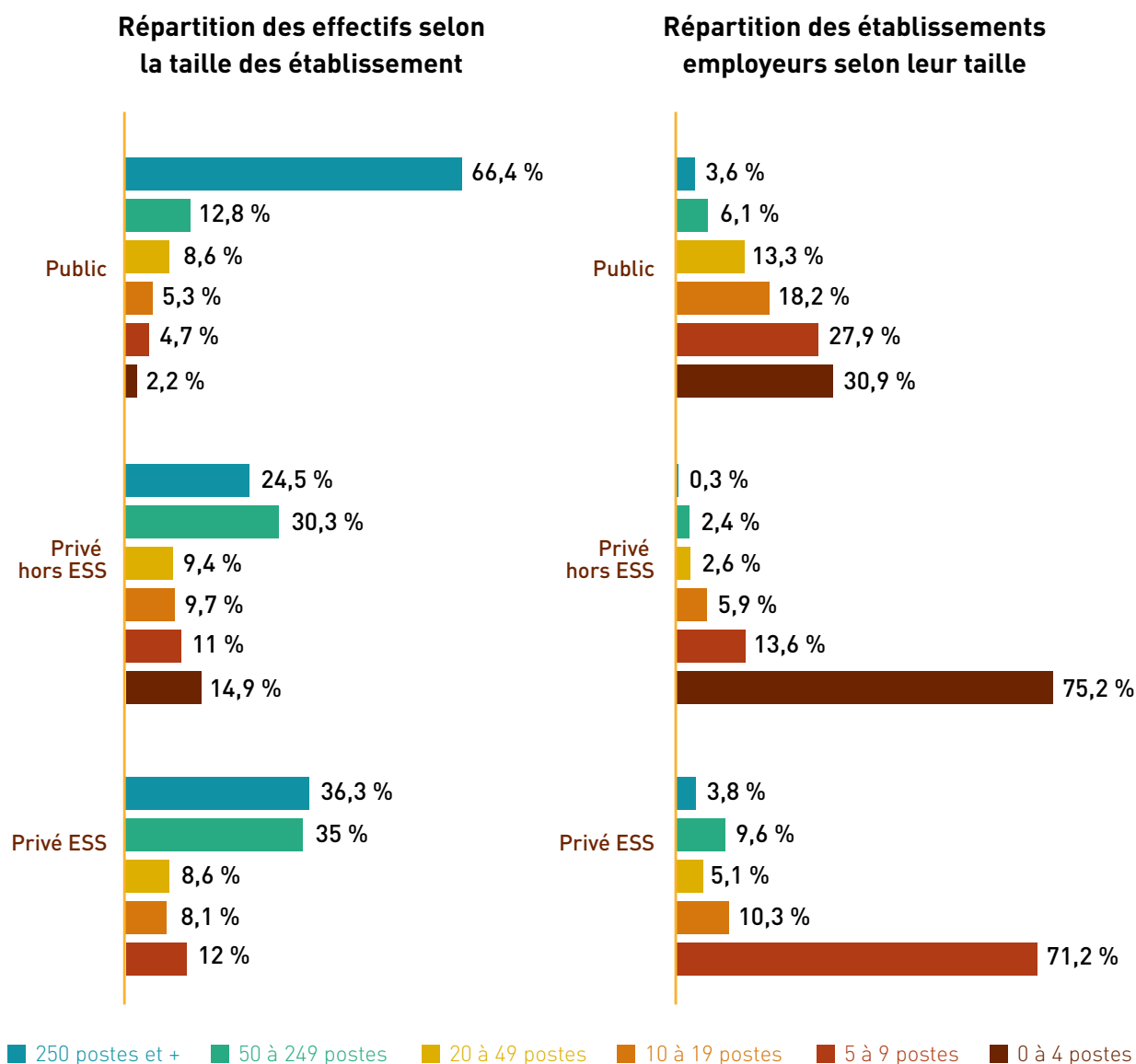
L'examen de la place qu'occupent les différents champs économiques dans chaque secteur d'activité montre que l'ESS est majoritaire dans le groupe sectoriel incluant les activités artistiques, de spectacle, sportives et de loisir, ainsi que dans le secteur de l'action sociale.

Elle occupe aussi une place importante dans le secteur des activités financières et d'assurance.

Dans tous les autres secteurs d'activité considérés, la place de l'ESS est réduite ou très réduite, dans l'enseignement et la santé humaine (où l'économie publique est évidemment largement majoritaire), en passant par les services divers et groupe sectoriel agriculture, industrie et construction (où l'économie privée hors ESS est largement prédominante).

La comparaison avec les résultats correspondants obtenus au niveau du département du Gard et de la région Languedoc-Roussillon fait, globalement, apparaître des similitudes.

Des effectifs concentrés dans des établissements de taille importante



Graphique n° 5 – Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012 (Effectifs au 31/12)

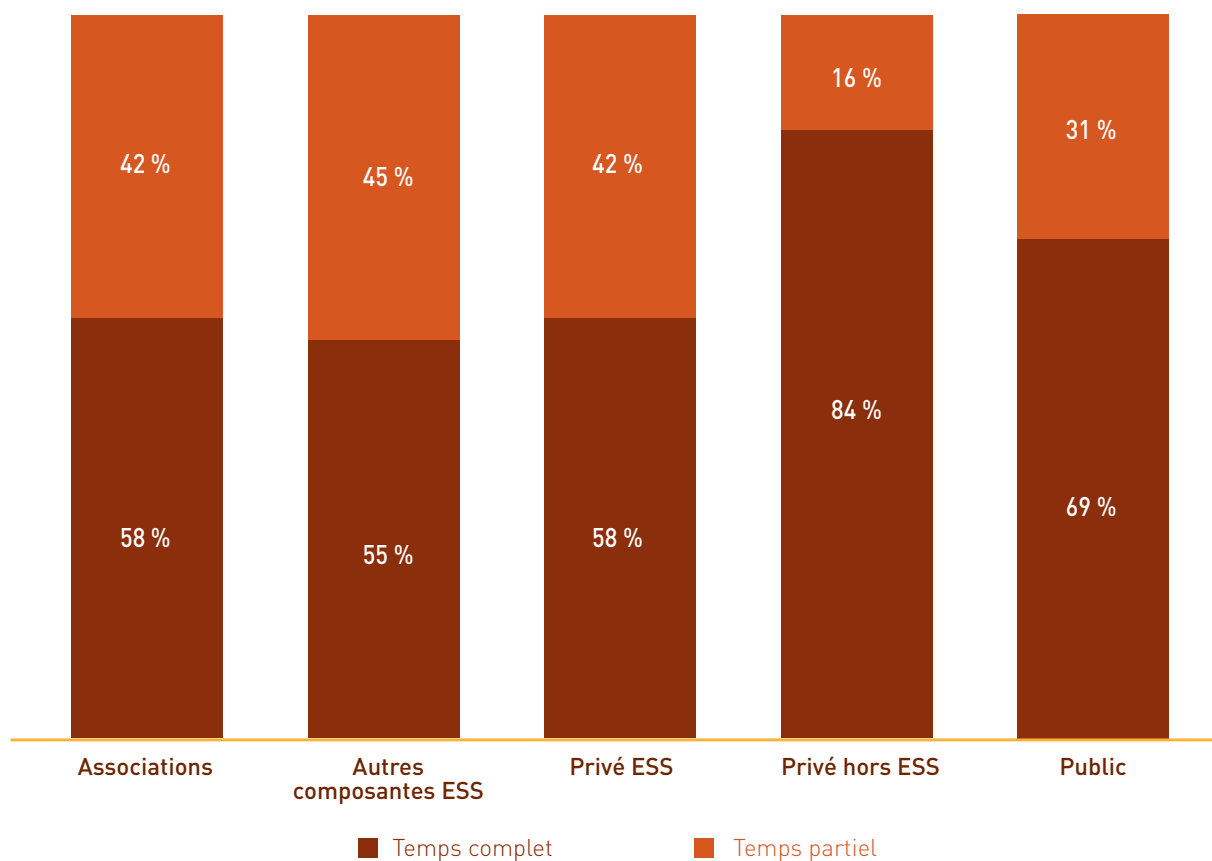
Il est à noter, au préalable, que pour le champ de l'économie publique, les profils de répartition des effectifs et des établissements se révèlent très singuliers dans la mesure où la très large majorité des effectifs sont concentrés dans des établissements de très grande taille (250 postes ou plus), bien que ces derniers ne représentent qu'une part très réduite du parc d'établissements publics.

S'agissant de l'ESS et de l'économie privée hors ESS, on peut constater que la très large majorité des établissements sont des micro-entreprises (jusqu'à 10 postes), mais ce sont des établissements de taille intermédiaire, au minimum (+ de 20 postes) qui concentrent la majorité des effectifs.

On observe aussi qu'aucun établissement de 250 postes ou plus n'est répertorié au sein de l'ESS. En définitive, contrairement à une idée très répandue, les établissements de taille importante (+ de 50 postes) occupent une place non négligeable au sein de l'ESS.

Un travail à temps partiel très développé

Répartition des effectifs selon les conditions d'emploi des salariés par champ économique et composante juridique ESS dans la CA du Gard Rhodanien



Graphique n° 6 – Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012 (Effectifs au 31/12)

La proportion de salariés travaillant à temps complet est nettement plus réduite dans l'ESS que dans le reste de l'économie, et les emplois à temps partiel¹⁰ dans l'ESS représentent une part près de trois fois plus importante que dans l'économie privée hors ESS.

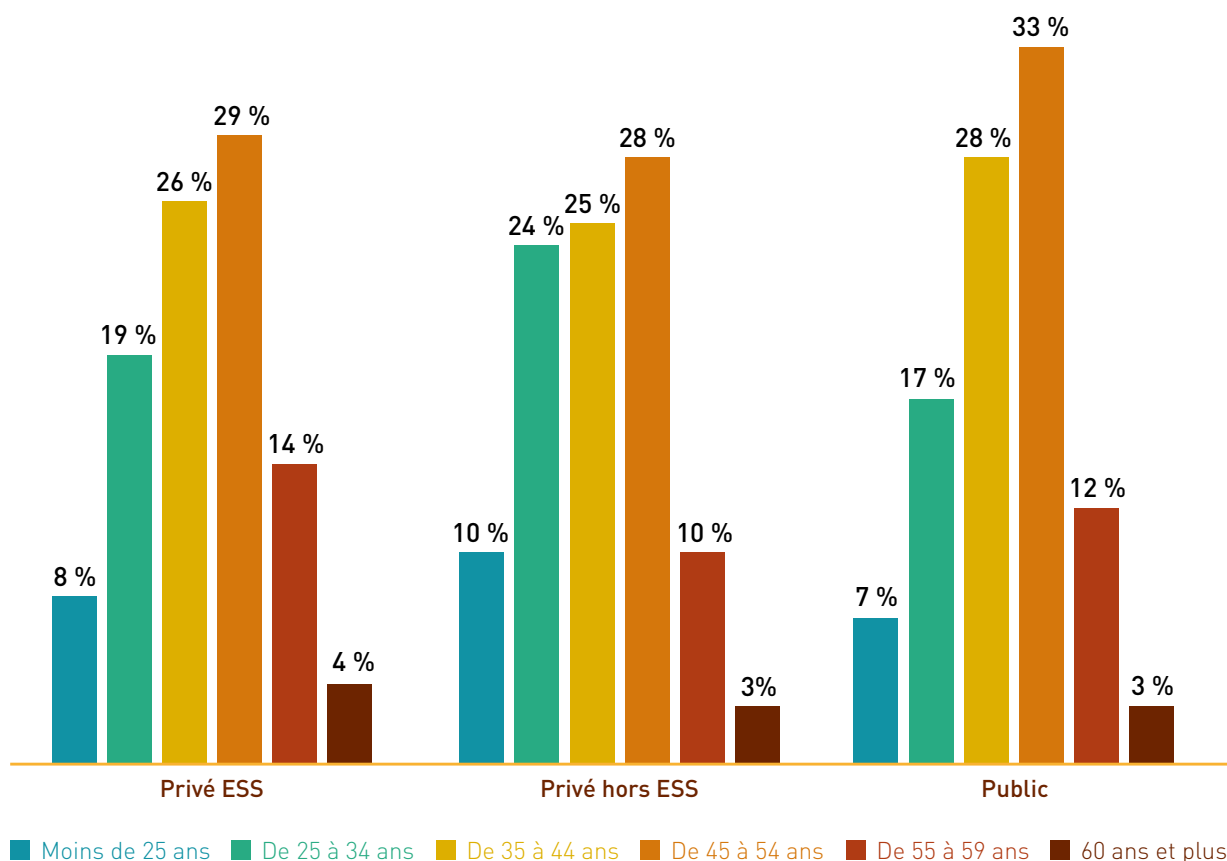
La part des salariés travaillant à temps partiel ou complet dans les associations est comparable à celle constatée à l'échelle de l'ensemble de l'ESS, ce qui est tout à fait logique dans la mesure où cette composante, qui représente à elle seule plus de 3/4 des effectifs de l'ESS au niveau du territoire, détermine en grande partie les résultats obtenus pour l'ensemble de ce champ économique.

La forte proportion d'emplois à temps partiel dans l'ESS s'explique par le fait que cette dernière est très présente dans des secteurs d'activité où ce type d'emplois est assez développé, au premier chef, celui de l'action sociale. Elle est aussi liée à la fragilité du modèle économique de beaucoup de structures associatives, qui ne leur permet pas toujours d'embaucher des salariés à temps complet.

¹⁰ Les données présentées portent en réalité sur le concepteur d'emplois à temps non complet tel que défini par l'Insee. Celui-ci correspond, pour l'essentiel, à des emplois à temps partiel, mais il recouvre aussi d'autres types de situation, tels que des emplois à temps très partiel ou des emplois saisonniers.

Un fort renouvellement des emplois à anticiper

Répartition des effectifs par tranche d'âge des salariés
selon le champ économique dans la CA du Gard Rhodanien



Graphique n° 7 – Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012 (Effectifs au 31/12)

Dans l'ESS, les tranches d'âge inférieures (moins de 35 ans) représentent une proportion sensiblement comparable à celle de l'économie publique, mais plus réduite que celle de l'économie privée hors ESS : respectivement 27 % pour l'ESS, 24 % pour le public et 34 % pour le privé hors ESS.

La tranche intermédiaire des salariés ayant entre 35 et 44 ans représente une part des effectifs quasiment identique dans les trois champs économiques considérés : entre 26 et 28%.

Quant aux tranches d'âge supérieures (plus de 45 ans), elles représentent une proportion plus élevée dans les trois champs économiques : 47 % pour l'ESS, 48 % le public et 41 % le privé hors ESS.

L'ESS, comme le reste de l'économie va donc connaître, au cours des années à venir, un mouvement relativement marqué de départs à la retraite de ses salariés au sein de la CA du Gard Rhodanien, et que l'on peut estimer, d'ici à 2020, à environ 705 postes.

La question du renouvellement des emplois et de la transmission des savoirs va donc se poser de manière aiguë : l'ESS pourrait ainsi constituer, au même titre que le reste de l'économie, un champ de mise en œuvre particulièrement approprié pour le dispositif des Contrats de Génération.

CONCLUSION

L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Un but poursuivi autre que le partage des bénéfices ;
- Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à l'apport en capital ou au montant de la contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;
- Une lucrativité encadrée : Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité et ne servent pas à rémunérer le capital. Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

Les dysfonctionnements structurels d'un système économique de plus en plus globalisé et financiarisé font que le modèle particulier que représente l'ESS suscite aujourd'hui un intérêt croissant, qui s'est traduit, notamment, par la création d'un ministère délégué à l'ESS, rattaché au ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur, en mai 2012.

Un tel intérêt se manifeste également au niveau des territoires, notamment dans le cadre de la mise en place des politiques de développement local, pour lesquelles les contributions possibles de l'ESS sont un enjeu majeur.

Le présent panorama vise à apporter un éclairage sur le poids de l'ESS dans la CA du Gard Rhodanien afin d'alimenter le diagnostic territorial préalable à la préfiguration du futur contrat de Ville pour la commune de Bagnols-sur-Cèze.

L'ORESS LR*

L'observatoire régional de l'ESS de la CRESS Languedoc-Roussillon fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, réseau d'expertise mis en place par les Chambres régionales de l'ESS (CRESS) et le Conseil National des CRESS. Lieux de convergence et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que pour les pouvoirs publics.

Ils ont pour objectifs :

- d'observer le dynamisme atypique des entreprises de l'ESS en matière de créations d'établissements et d'emplois ;
- de définir et mesurer les richesses (économiques, sociales, culturelles...) générées par l'ESS à l'aide d'indicateurs spécifiques ;
- d'améliorer les conditions d'observation quantitatives et qualitatives de l'ESS afin de disposer de données fiables et pertinentes pour alimenter la réflexion prospective et permettre d'orienter les choix stratégiques des entreprises et organisations de l'ESS, ainsi que l'action publique en faveur du développement économique et social.

* Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire Languedoc-Roussillon

PARTENAIRES

de l'Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire
du Languedoc-Roussillon



**Chambre Régionale
de l'Économie Sociale et Solidaire
Languedoc-Roussillon**

68 rue Pablo Casals 34000 Montpellier
04 67 60 20 28 | contact@cresslr.org
cresslr.org | coventis.org